LETTRE D'INFORMATIONS

JUILLET - AOUT 2007

Chaud ?

L'an passé, une vague de chaleur de moindre intensité que celle de 2003 a touché le territoire. Elle sera néanmoins fatale pour 12 travailleurs.

Afin de se prémunir contre les risques liés à la chaleur, suivez les quelques **conseils de prévention** suivants (Ils sont d'ailleurs développés de manière exhaustive dans le plan canicule 2007 déclenché à titre préventif depuis le 1er juin et visibles sur le site **www.sante.gouv.fr**) :

Recommandations qui concernent l'organisation du travail :

- Ecoutez ou lisez les informations données par la météo nationale. La vigilance devient impérative dès que la température à l'ombre atteint 30°C et que les températures nocturnes sont supérieures à 20°C.
- Aménager les horaires de travail lorsque cela est possible : commencer plus tôt le matin afin d'éviter les pics de chaleur de l'après midi.
- Effectuer les travaux lourds ou pénibles le matin.
- Utiliser systématiquement les aides mécaniques à la manutention (chariot, diable…).
- Eviter l'isolement en travaillant en équipe sur les chantiers.
- Mettre à disposition de l'eau fraîche (au moins 3 litres par personne et par jour).
- Prévoir des aires de repos climatisées ou aménager des zones d'ombre.
- Prévoir des adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur (ventilateurs, brumisateurs, stores…). Rappelons qu'au-dessus de 33 °C, le ventilateur est inefficace s'il n'est pas placé devant une source capable de fournir du froid.

Recommandations qui concernent le comportement :

- Reconnaître les signes et les troubles annonciateurs d'un coup de chaleur.
- Boire suffisamment et régulièrement de l'eau (un verre toutes les 20 minutes).

Source : www.inpes.sante.fr

- Surtout, ne pas consommer d'alcool et éviter les repas copieux.
- Toujours porter des vêtements, de préférence légers et de couleur claire, se protéger la tête du soleil, se mettre à l'ombre lors de la pause déjeuner.
- Evacuer des locaux climatisés si la température intérieure atteint ou dépasse 34 °C en cas de défaut prolongé du renouvellement d'air.

Reconnaître un coup de chaleur :

Une grande fatigue soudaine, des étourdissements, des crampes... peuvent annoncer le coup de chaleur aux conséquences catastrophiques s'il n'est pas reconnu et traité rapidement.

Premiers secours

La survenue d'un tel événement nécessite :

1. d'alerter les secours : SAMU 15, Pompiers : 18 (112 avec un portable) ;
2. d'abaisser la température du corps de la victime :
   - la transporter dans un endroit ombragé, frais et ventilé,
   - appliquer sur l'ensemble du corps un linge humidifié à l'eau fraîche,
   - si elle est consciente, lui donner à boire de l'eau fraîche,
   - si elle est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité.

Vous pouvez vous mettre en rapport avec le médecin du travail pour des informations plus précises.
Pensez à prévenir en anticipant les événements (aménagement des horaires par exemple). Cela évitera les désagréments et les accidents du travail dus à la chaleur.

PRESTATION de STSA : Documentation

La documentaliste de STSA est à votre disposition pour vous aider dans vos recherches documentaires.

Par exemple :

- Vous êtes à la recherche d'un support d'information concernant un thème de prévention, elle vous indiquera les supports d'information disponibles ainsi que les organismes publics où vous pourrez vous les procurer.
- Vous souhaitez utiliser un nouveau produit chimique ou vous l'avez introduit récemment dans votre atelier, mais vous avez un doute sur son éventuelle toxicité. Une recherche documentaire peut vous être fournie.
- Il est possible également de vous faire parvenir par courrier électronique les textes réglementaires les plus récents concernant le thème de la santé au travail.

Toutes les recherches documentaires sont évidemment effectuées à titre gracieux.

Pour la contacter :
Tél. : 03 89 36 30 15 – Fax : 03 89 36 30 16 – courriel : stsa@stsa.fr - Web : www.stsa.fr